

1ère Course des Serveuses et Des Garçons de Café

Dimanche 3 JUIN 2018 à Angers

Règlement de la Course

Pour cette course, les coureurs (H/F) s'affrontent sur un parcours de 900 mètres. Chaque coureur devra effectuer ce parcours avec un plateau garni de 2 bouteilles (dont 1 décapsulée), de 2 verres (jus de fruit et vin) et d'une tasse à café avec soucoupe.

Article 1 : Cette course est réservée uniquement aux Serveuses et Garçons de café professionnels employés (es) dans un bar ou un restaurant. Evènement GRATUIT. Toute inscription est faite sur la base du volontariat et toute participation à la course s'effectuera en dehors du temps de travail.

Article 2 : Les organisateurs seront intransigeants sur la bonne tenue et le comportement des engagés(es).
Tenue femme conseillée : Jupe noire / chemisette blanche / chaussures de ville / tablier
Tenue homme conseillée : Pantalon noir / chemise blanche / chaussures de ville / nœud papillon ou cravate / tablier
Chaque concurrent(e) recevra un tablier et un dossard qui devront être portés durant toute la durée de l'épreuve.

Article 3 : Parcours : **Départ : au Théâtre du Quai**
Arrivée : en haut de la montée de la Cathédrale St Maurice.
Convocation à 15 H 45, Briefing à 16 H 00 et départ de la Course à 16 H 30.

Article 4 : Avant le départ, tous les plateaux sont préparés et mis à disposition des concurrents(es). Les coureurs (H/F) doivent prendre soin de leur plateau et du contenu jusqu'à l'arrivée de la course pour une belle image de la Profession.

Article 5 : Contrôle à l'arrivée avec un barème de pénalité cumulable :

- 10 secondes de pénalité / élément renversé
- 30 secondes de pénalité / élément cassé / élément manquant
- Disqualification si plateau vide

L'organisateur est souverain dans son verdict : aucune contestation ne sera retenue sur la désignation des gagnants et des gagnantes.

Article 6 : Dotations et récompenses : **Les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes recevront un bon d'achat (valeur non encore connue à ce jour)** Tous les concurrents(es) recevront un lot souvenir.

Article 7 : Responsabilité : les organisateurs, UMIH 49 et Angers Terre d'Athlétisme, déclinent toute responsabilité en cas d'accident.

BONNE COURSE